

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Planification et amélioration continue	<b>No SD</b> SD-2024-4961						
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'approuver l'addenda no 1 à la promesse d'échange concernant des parties des lots 1 267 830, 1 269 666 et 4 527 810 du cadastre du Québec, contre des parties des lots 2 784 017 et 5 560 663 du cadastre du Québec, toutes situées à proximité du boulevard de la Renaissance, nécessaire pour la surlargeur de la rue dans le prolongement du boulevard des Rossignols et pour les besoins d'un bassin souterrain de gestion des eaux pluviales en front du boulevard de la Renaissance							
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> AC-21-264 <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 20-Fabreville 21-Sainte-Rose <b>Date CE souhaitée :</b> 2024-09-25 <b>Date CM souhaitée :</b> 2024-10-01								
<b>Demande d'achat :</b> Non <b>CT requis :</b> Non								
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 15%;"><u>Date</u></td> <td style="width: 35%;"><u>No résolution</u></td> <td style="width: 50%;"><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2024-06-04</td> <td>CM-20240604-602</td> <td>ÉCHANGE AVEC SOULTE - BÉTAPLEX INC.</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou  APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver l'échange des parties des lots 1 267 830, 1 269 666 et 4 527 810 (lots projetés 6 614 340, 6 614 342, 6 614 346 et 6 614 347) du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 1 818,3 mètres carrés, d'une valeur de 754 600 \$, propriétés de Ville de Laval, contre des parties des lots 2 784 017 et 5 560 663 (lots projetés 6 614 341, 6 580 642 et 6 569 551) dudit cadastre, d'une superficie totale de 1 676,6 mètres carrés, d'une valeur de 695 800 \$, propriétés de Bétaplex inc., leurs représentants, successeurs ou ayants droit, le tout tel que montré et décrit aux plan et description technique préparés par M. Robert Katz, arpenteur-géomètre, le 13 mars 2023 sous le numéro 15478 de ses minutes, ledit échange étant avec soulte en faveur de Ville de Laval au montant de 58 800 \$, le tout selon les termes et conditions mentionnés à la promesse d'échange, nécessaires pour la surlargeur de la rue dans le prolongement du boulevard des Rossignols, pour les besoins d'un bassin souterrain de gestion des eaux pluviales en front du boulevard de la Renaissance et pour régulariser les limites de propriétés de Bétaplex inc.;</p> <p>de mandater Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. pour préparer l'acte notarié requis;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2024-2217)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2024-06-04	CM-20240604-602	ÉCHANGE AVEC SOULTE - BÉTAPLEX INC.
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2024-06-04	CM-20240604-602	ÉCHANGE AVEC SOULTE - BÉTAPLEX INC.						
<b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b> <p>ATTENDU QUE par sa résolution CM-20240604-602, le conseil municipal approuvait l'échange des parties des lots 1 267 830, 1 269 666 et 4 527 810 (lots projetés 6 614 340, 6 614 342, 6 614 346 et 6 614 347) du cadastre du Québec, propriétés de Ville de Laval, contre des parties des lots 2 784 017 et 5 560 663 (lots projetés 6 614 341, 6 580 642 et 6 569 551) dudit cadastre, propriétés de Bétaplex inc., le tout selon les termes et conditions mentionnés à la promesse d'échange, nécessaires pour la surlargeur de la rue dans le prolongement du boulevard des Rossignols, pour les besoins d'un bassin souterrain de gestion des eaux pluviales en front du boulevard de la Renaissance et pour régulariser les limites de propriétés de Bétaplex inc.;</p> <p>ATTENDU QU'il est prévu à la promesse d'échange est notamment conditionnelle à l'obtention par la Ville d'un règlement d'emprunt au moins équivalent au prix d'achat au plus tard le 1er août 2024;</p> <p>ATTENDU QUE le Règlement L-13089 est entré en vigueur le 16 août 2024;</p> <p>ATTENDU QU'un addenda no 1 à la promesse d'échange a été négocié afin d'abroger la condition liée à l'obtention d'un règlement d'emprunt par la partie de première part prévue à la promesse d'échange.</p>								
<b>IMPACTS MAJEURS</b> NE S'APPLIQUE PAS								

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Planification et amélioration continue	<b>No SD</b> SD-2024-4961
<b>ASPECTS FINANCIERS</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CULTURE</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CADRE NORMATIF</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>REMARQUE(S)</b>		
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b>  recommander au conseil d'approuver l'addenda no 1 à la promesse d'échange à intervenir avec Bétaplex inc., leurs représentants, successeurs ou ayants droit, le tout selon les termes et conditions prévus à l'addenda, concernant l'échange des parties des lots 1 267 830, 1 269 666 et 4 527 810 (lots projetés 6 614 340, 6 614 342, 6 614 346 et 6 614 347) du cadastre du Québec contre des parties des lots 2 784 017 et 5 560 663 (lots projetés 6 614 341, 6 580 642 et 6 569 551) dudit cadastre, nécessaires pour la surlargeur de la rue dans le prolongement du boulevard des Rossignols, pour les besoins d'un bassin souterrain de gestion des eaux pluviales en front du boulevard de la Renaissance et pour régulariser les limites de propriétés de Bétaplex inc.;  d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.		